



Kluba-Editing

plus des rencontres sportives, des week-ends, des vacances au ski... Parmi les élus, un « responsable alcool ». En général, le fabricant d'alcool lui consent 30% de réduction, livre toutes les boissons sur place, reprend les invendus et assure l'animation (danseuses, DJ, show laser...). Parfois, il offre quelques packs d'alcool fort, « geste commercial » pour entretenir les bonnes relations... soixante bouteilles la dernière fois. Pendant des années, malgré la loi Evin, l'industriel a généreusement distribué des tee-shirts et des cadeaux au nom de la marque. C'est terminé depuis la rentrée. Mais Valérie Hamdi, chargée de prévention à la Mutuelle des Etudiants, le constate partout : « La pression des alcooliers reste énorme et leur démarche très offensive. »

Que faire ? Pas question de prêcher la morale aux étudiants, ça ne marcherait pas. Mieux vaut taper dans leur maigre portemonnaie. Surveiller les pratiques des alcooliers, imposer des réglementations aux discothèques pour que l'alcool ne soit pas gratuit ou presque pour les soirées étudiantes. Faire respecter la loi, aussi. En avril dernier, une descente de gendarmerie à Polytechnique a permis de trouver une incroyable réserve : 500 bouteilles d'alcool fort, une soixantaine de fûts de bière de 30 à 50 litres, 700 cartouches de cigarettes. Le tout sans licence.

Soirée Erasmus le 31 janvier dans une discothèque parisienne. La Conférence des Grandes Ecoles vient de créer un groupe de travail pour mettre en place une charte commune.

Les directions des écoles, trop souvent, « ferment les yeux », selon Valérie Hamdi. Même les étudiants estiment que leur direction « est bien contente de l'animation du BDE, qui rend leur école attrayante ». Mais certaines commencent à se réveiller, même si, comme le dit Bernard Belletane, directeur d'Euromed Marseille, « c'est compliqué... ». Confronté, dans un autre établissement, à la mort d'un étudiant après une soirée, il a complètement interdit l'alcool sur son campus. Ça a beaucoup, beaucoup, râlé ! « Vous tuez l'esprit de la grande école... », ont grogné les étudiants. « Pas du tout, réplique-t-il. Ils s'investissent dans d'autres projets associatifs et font leurs fêtes en dehors. Celui qui nuirait à la réputation de l'école serait passible du conseil de discipline. »

Centrale Paris a réagi au drame de 2005 : « Impossible d'interdire ! Nous avons mis en place un dispositif strict avec les associations étu-

diantes », explique Hervé Biauasser, le directeur. Et ça fonctionne : open bars interdits, boissons non alcoolisées gratuites et à volonté ; verres permettant de doser précisément la quantité d'alcool ; stock limité en fonction du nombre de personnes attendues, contrôlé avant et après la fête. « Les résultats sont très encourageants, conclut le directeur, et les étudiants satisfaits : il y a beaucoup moins d'éléments extérieurs qui viennent se soûler. »

Un signe : la Conférence des Grandes Ecoles vient de créer un groupe de travail sur les « comportements à risques ». Elle espère mettre en place d'ici à la fin de l'année une charte commune à toutes les écoles. « Sinon, il y aura toujours des étudiants pour dire : ailleurs c'est pas comme ça... », dit Alain Jeneveau, responsable du groupe. Il aimerait que l'alcool soit interdit dans les écoles. « Les directeurs sont inquiets pour leur mission d'éducation mais aussi pour leur responsabilité pénale. » Et ce n'est pas très bon, tous ces débordements, pour l'image des grandes écoles françaises...

CÉCILE MAILLARD

(1) Le prénom a été changé.

(2) « Biture express », diffusée le 11 janvier 2007 sur France 2.

(3) Réalisée auprès d'environ 10 000 étudiants, en partenariat avec l'Ijop et l'Observatoire Epse (Expertise et Prévention pour la Santé des Etudiants).